



Saint-Laurent-de-
Chamousset
MONTS DU LYONNAIS



LETTRE D'INFORMATION COMMUNALE N° 36

Octobre 2025



Vente interdite – Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset,
72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset



04 74 70 50 19



mairie@saintlaurentdechamousset.fr



www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Bienvenue sur notre Commune

Dans ce numéro

Thèmes	Pages
Edito du maire	3
Permanences des élus	4
Agriculture	5
Economie—Les marchés	6
Urbanisme—voirie	7-8
Bâtiments	8
Environnement	9
Vie associative	10
Parc public	11
Petite enfance	12
Santé—Social	13
Scolarité—Restaurant scolaire	18
Communication : film sur l'attractivité économique	19
Agenda communal	20
Information communale	21
Informations diverses	22
Mise à l'honneur : le bénévolat !	27
Comptes rendus des séances des conseils municipaux	28

www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Mentions légales

Directeur de publication : Pierre VARLIETTE

Rédacteurs : Commission communication communale

Imprimé en 1 140 exemplaires par imprimerie EGF

Illustrations : photos de la mairie

Édito du Maire

Chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais,



En ce mois d'octobre, notre quotidien devient encore plus compliqué, dans un contexte géopolitique mondial instable, alors que notre pays continue à traverser une période de désordre. La rentrée politique et sociale s'avère particulièrement tendue, et il devient difficile de fixer un cap pour la France. Notre Nation s'éloigne trop de ses fondamentaux et doit réagir au plus vite. C'est dans cette incertitude, que vos élus municipaux ont préparé la rentrée scolaire, associative et économique de notre Commune.

Le 18 septembre, en début de soirée, juste avant notre réunion du Conseil Municipal j'ai été informé par Monsieur le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture, de la présence d'un foyer positif à la Dermatose Nodulaire Contagieuse des bovins (DNC), sur une exploitation Saint Laurentaise. Avec mes Conseillers Municipaux, nous avons eu ensuite une pensée immédiate pour les trois éleveurs, gérants du GAEC, à qui, ce drame arrivait. Il fallait réagir et agir vite. Et c'est ainsi que tout s'est mis en place. Le plan ORSEC a été déclenché le vendredi 19 septembre, pour organiser une coordination d'actions, dirigée par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), en lien avec les instances agricoles et sanitaires, que ce soient la Chambre d'Agriculture ou les Groupements de Défense Sanitaire, du Rhône et de la Loire (GDS). Dès le samedi 20 septembre, il a fallu procéder au dépeuplement du troupeau, en euthanasiant 171 bovins. Déchirant, insupportable, mais c'était nécessaire. La DNC est une maladie très contagieuse, une partie du troupeau étaient déjà contaminée. Et là je salue la force et le courage de Cyril, Fred et Kévin qui ont accepté très rapidement cette décision atroce pour eux, qui a permis, je pense, de préserver les exploitations agricoles voisines. Je voudrais aussi remercier très sincèrement, et féliciter nos agriculteurs solidaires : Christian, Fabrice, Gaby, Eric, Maxime, Romain, mais aussi les vétérinaires, qui ont participé à l'euthanasie, à la désinfection et au chargement des animaux. Ensuite l'urgence, c'était la vaccination de tous les bovins (environ 350 000) sur les zones de protection et de surveillance, principalement sur les départements du Rhône et de la Loire. Elle a débuté le Jeudi 25 septembre. et s'est terminée très rapidement dans notre secteur, grâce à une forte mobilisation de nos vétérinaires et du GDS, mais aussi des agriculteurs. Nous arrivons maintenant à la fin de la période d'incubation. Soixante suspicions ont été recensées, toutes ont été levées. Mais de nouveaux cas ont été décelés : trois foyers dans le Jura, un dans l'Ain et trois en Occitanie. Cette situation fragilise la confiance de nos partenaires européens, c'est ainsi que Mme La Ministre de l'Agriculture a décidé d'interdire, jusqu'au 4 novembre, tout rassemblement festif de bovins (Foire, comices, concours...) sur tout le territoire métropolitain, et les marchés de bovins, destinés à l'élevage, dans l'ensemble des régions comprenant une zone réglementée. La Région Auvergne Rhône-Alpes est donc concernée. Cette mesure sera levée le 5 novembre si la situation sanitaire le permet, donc prudence et vigilance. Croisons les doigts, pour que la situation redevienne normale et que nous puissions réouvrir notre marché aux veaux dès que possible.

L'instabilité nationale actuelle commence à avoir des effets néfastes sur l'économie de notre territoire. Nous avons sur notre Commune de Saint Laurent, des entreprises, des artisans, des commerçants dynamiques. Et malgré cela, ils souffrent de plus en plus de cette conjoncture qui ne s'améliore pas, bien au contraire. Les municipalités successives, depuis de nombreuses années, ont toujours favorisés, accompagnés, notamment nos commerçants, pour qu'ils puissent s'installer et développer leur activité. Les baisses de leur chiffre d'affaires sont significatives depuis la rentrée de septembre. Il est indispensable que nous nous mobilisions, tous, pendant cette mauvaise période que nous subissons, mais qui je l'espère, s'améliorera dans le temps. C'est ainsi, chères Saint-Laurentaises, chers Saint-Laurentais, que je vous encourage à faire encore plus vos achats chez nos commerçants et artisans, quotidiennement, ce qui pourrait permettre de stabiliser cette situation préoccupante.

Bon courage à tous et je vous remercie !
Votre Maire
Pierre VARLIETTE

Permanences des élus

Samedi de 9h à 12h, en Mairie

Pour toute demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire, Pierre VARLIETTE,
Merci de contacter le secrétariat de Mairie, au 04 74 70 50 19

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec un adjoint lors d'une permanence,
nous vous demandons de le contacter directement (numéro de portable ci-dessous)

Date	Elus	Responsable des commissions	N° de Tel
Samedi 25 Octobre	Yvan SIMON 1er adjoint	Urbanisme - Voirie - Sports Assainissement - Jeunesse - Gestion per- sonnel technique	06-89-99-08-03
Samedi 8 Novembre	Ludovic CARRET 3ème adjoint	Agriculture - Marché aux veaux -Voirie communautaire- Ordures ménagères- bâtiment	06-62-10-40-96
Samedi 15 Novembre	Yvette BRETONNIER 2ème adjointe	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 22 Novembre	Isabelle LOTISSIER 4ème adjointe	Associations -Gestion des salles, planifica- tion des utilisations- Environnement - Culture - Tourisme - Fleurissement, embellissement	07-71-04-65-67
Samedi 29 Novembre	Yvan SIMON 1er adjoint	Urbanisme - Voirie - Sports Assainissement - Jeunesse - Gestion per- sonnel technique	06-89-99-08-03
Samedi 6 Décembre	Isabelle LOTISSIER 4ème adjointe	Associations -Gestion des salles, planifica- tion des utilisations- Environnement - Culture - Tourisme - Fleurissement, embellissement	07-71-04-65-67
Samedi 13 Décembre	Yvette BRETONNIER 2ème adjointe	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 20 Décembre	Ludovic CARRET 3ème adjoint	Agriculture - Marché aux veaux -Voirie communautaire- Ordures ménagères- bâtiment	06-62-10-40-96

Agriculture

Dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC) : point de situation

Source 16 octobre 2025 Info + [Dermatose nodulaire contagieuse des bovins \(DNC\) : point de situation par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)



Photo : Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Point de situation en France

En date du 15 octobre 2025, 86 foyers ont été détectés en France, répartis dans cinq départements : Savoie (32 foyers répartis sur les communes d'Entrelacs, Hauteluce et Chindrieux), Haute-Savoie (44 foyers répartis sur les communes de Rumilly, Massingy, Marigny-Saint-Marcel, Faverges-Seythenex, Saint-Ferréol, Les Combes-Seythenex, Boussy, Val-de-Chaise, Moye et Giez), Ain (3 foyers répartis à Culoz, Injoux-Génissiat et Neuville-les-Dames), Rhône (1 foyer à Saint-Laurent-de-Chamousset), Jura (3 foyers dans la commune d'Ecleux) et Pyrénées-Orientales (3 foyers répartis dans les communes d'Oms, La Bastide, Valmanya). Ces foyers concernent 54 élevages.

Les mesures de lutte consistent en l'interdiction des mouvements de bovins au sein des zones réglementées (voir la représentation des zones, et les listes de communes concernées, sur les sites des DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie), au dépeuplement des bovins présents dans les foyers déclarés, et à la vaccination. Pour en savoir plus sur les zonages, et sur les mesures de dépeuplement, voir la section 5. « Mesures de gestion ».

Les chantiers de vaccination, réalisés par les vétérinaires avec l'appui des éleveurs, ont débuté le 18 juillet. La stratégie vaccinale concerne l'ensemble des bovins, quel que soit leur âge, situés dans la zone dite « réglementée » qui se déploie sur 50 kilomètres de rayon autour des foyers. La vaccination des bovins dans cette zone est obligatoire et intégralement prise en charge par l'État.

La DNC a été détectée en France, pour la première fois, le 29 juin 2025 en Savoie. Cette maladie virale fortement préjudiciable à la santé des bovins (allant potentiellement jusqu'au décès) conduit à des pertes de production importantes du cheptel infecté. La DNC n'est pas transmissible à l'Homme, ni par contact avec des bovins infectés, ni par la consommation de produits issus de bovins contaminés, ni par piqûres d'insectes vecteurs.

La stratégie de déploiement de la vaccination est double :

- à partir d'une ligne située à 20 kilomètres des foyers, la campagne de vaccination se fait en direction du cœur de la zone réglementée pour limiter l'extension de la maladie à partir des foyers et en direction de l'extérieur de la zone réglementée pour un effet barrière.
- une vaccination autour des foyers.

L'objectif de cette campagne vaccinale massive et rapide, en complément des mesures de dépeuplement et de la restriction des mouvements, est l'éradication complète et rapide de la maladie.

Le comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) a voté, le 28 août, en faveur d'une vaccination préventive de l'ensemble des élevages bovins en Corse, face à la menace de propagation depuis la Sardaigne, touchée par la maladie. Cette vaccination a débuté le 1er septembre, pour une campagne vaccinale de 4 mois.

La confirmation de foyers de DNC dans le Nord-Est de l'Espagne, début octobre 2025, a conduit à la mise en place d'une zone réglementée dont le périmètre intègre plusieurs communes d'Occitanie. Le détail de ces communes est accessible : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a9692.html>

Économie – Les marchés

Marché forain—marché fermier

L'été laisse place à l'automne....et donne de nouvelles envies de consommer sur nos marchés du lundi et samedi matin.

La commission vous propose cette année encore sa traditionnelle animation « 1 Marché 1 chef 1 recette » avec dégustation. Cette animation aura lieu le lundi 20 octobre avec le restaurant local «Le Manullamgac » qui cuisinera pour nous.

Les commerçants du marché vous attendent sur leur stand et vous réservent leur meilleur accueil.

M ton marché

1 Marché 1 Chef 1 Recette

L'animation qui régale vos papilles !

Lundi 20 octobre
de 9h30 à 11h45

Marché de Saint-Laurent-de-Chamousset

Dégustations gratuites par
Restaurant Le Manullamgac
Saint-Laurent-de-Chamousset
Bonnebas Aurélie & Frantz Sarah

© 2023 M-ton Marché / Graphisme : Carine M-ton Marché

Urbanisme—voirie

Plan local d'urbanisme (PLU)

L'enquête publique pour notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'est achevée le 15 octobre.

Vous avez été nombreux à venir consulter l'ensemble des documents de ce dossier et pour certains, apporter des remarques via les registres mis à disposition.

Désormais, M. ALLOGNET, commissaire enquêteur, dispose d'un mois pour nous transmettre son rapport. Dès lors, nous pourrons apporter des compléments ou modifications au dossier. Nous espérons pouvoir approuver le PLU d'ici la fin d'année 2025.

Saint-Laurent-de-Chamousset **Plan Local d'Urbanisme**



Projet Urbain : St Laurent Horizon 2025

Le bureau d'études Réalités a été missionné pour nous présenter un avant-projet d'ici la fin de l'année afin de lancer la 3^{ème} phase d'aménagement de notre commune. Pour rappel, la rue Grange Thival a été entièrement aménagée en 1^{ère} phase et récemment, le contournement Nord par la route de la Gondolière s'est terminé cet été. Ce contournement va donc nous permettre de lancer les aménagements des rues de la Cour Denis, de l'Eglise, de Lyon, de la Place Neuve et du haut de l'avenue des 4 Cantons.. La commission urbanisme et l'ensemble du Conseil Municipal travaillent sur ce beau projet afin de répondre aux enjeux de sécurité, d'environnement et d'offre de stationnement, entre autres.

Pumptrack

Des bancs ont été installés et les accès au site du Pumptrack ont été réalisés. Aujourd'hui, familles, adolescents et enfants prennent plaisir sur cette aire dédiée à la pratique du vélo, du roller et de la trottinette.



Travaux stade de foot



Des travaux de rénovation de la pelouse du stade La Bâtie ont eu lieu du 29 septembre au 1er octobre 2025. Ainsi, la société Green-Style a entrepris des prestations de défeutrage, sablage, décompactage, désherbage et regarnissage de la pelouse.

L'accès au stade sera interdit durant plusieurs semaines (jusqu'à début novembre) afin que le résultat de ces travaux soit concluant. Les footballeurs du club de HBF ainsi que l'ensemble des utilisateurs seront heureux de pouvoir bénéficier d'une pelouse flambant neuve !

Urbanisme—voirie

Eclairage de la commune

Depuis plusieurs mois maintenant, le SYDER a engagé d'importants travaux pour la rénovation de l'ensemble de notre parc de luminaires. C'est ainsi qu'environ 635 luminaires ont été remplacés. Des éclairages solaires dans plusieurs lotissements, des projecteurs LED pour nos équipements sportifs, des bornes et projecteurs sur le parvis de la mairie et des éclairages LED nouvelle génération, dans toutes les rues du village ont été installés.

En partenariat avec le SYDER, la commune s'est engagée dans la démarche performancielle afin de pouvoir contrôler au plus juste la luminosité des lampadaires (contrôlable via une plateforme ou application sur téléphone portable). Cela conduira une réduction de 68% de la consommation électrique et autre avantage environnemental : la pollution lumineuse a été réduite.



Bâtiments

Travaux local policier municipal

Afin d'accueillir la population Saint Laurentaise dans de bonnes conditions, la municipalité a rénové l'ancien garage de la « maison Brouilly » en local pour notre policier municipal.

Vu la vétusté du lieu, d'importants travaux ont été réalisés par différentes entreprises locales :

Daniel Chillet : 1 480 €

EGDB : 9 540,87 €

Enedis : 1 658,88 €

Blanc Barange : 10 228,80 €

David Beaubois : 12 921 €

AZ Service : 2 160 €

Ducreux Didier : 4 300,34 €

Atelier Point Virgule : 294 €

Le total des travaux s'élève à 42 583.89 €



Environnement

Découvrir et comprendre le fonctionnement du compost

Comme l'impose la loi AGECL (anti gaspillage économie circulaire) instaurée le 1^{er} janvier 2024, des sites de compostage collectif sont mis en place dans la commune.

Une matinée de compostage animée par Yves Besacier, référent de la CCMDL, et Dominique Delimard, référent sur la commune, a été organisée le samedi 13 septembre sur le parking du Centre 2000, près du transformateur électrique. Elle a été très bien accueillie par une vingtaine de personnes, venues pour découvrir et comprendre le fonctionnement du compostage.

Pendant l'intervention, tous les types de déchets qui peuvent être compostés ont été présentés. Il faut savoir que 30 % sur les 330 kg de déchets produits par an et par habitant peuvent être compostés. En réduisant considérablement le volume des sacs noirs, on peut obtenir un engrais naturel et gratuit pour enrichir le sol, renforcer sa structure et sa fertilité. Grâce à cette initiative, les habitants de notre commune pourront réduire de 30 % leur volume d'ordures ménagères et obtenir du compost pour les dépositaires qui le souhaitent.

N'oublions pas que deux nouveaux sites sont mis en place sur la commune : l'un au centre 2000 et l'autre aux Jardins du Pontet.



Vie associative

Forum des associations

Le forum des associations s'est déroulé à la salle polyvalente le samedi 6 septembre.

Cette 14ème édition s'est très bien passée. 32 associations étaient présentes, ce qui montre que nous avons un tissu associatif très dense.

Elles sont toutes très dynamiques et la municipalité leur en est reconnaissante car elles mettent tout en œuvre pour promouvoir la richesse de la vie associative de la commune.

Cette matinée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et les stands étaient mis en avant de façon attractive. L'occasion a été également d'échanger entre les bénévoles d'associations, sur les richesses humaines et sur le matériel (infrastructures existantes) du territoire. Ce moment s'est clôturé par le verre de l'amitié accompagné des remerciements de M. le Maire.

MERCI A VOUS TOUS !



Parc public

Des nouvelles aires de jeux !

Deux nouvelles aires de jeux inclusives ont été installées au parc public cet été, venant compléter ceux existants. Ces jeux sont très appréciés de tous. Les enfants peuvent évoluer sur 2 zones :

- L'une est destinée à une tranche d'âge allant de 6 mois à 7 ans. Elle comprend un parcours ludique, un toboggan, un tunnel et des panneaux de manipulation. Le sol amortissant très coloré parfait cet espace. Des barrières vont être mises en place afin de sécuriser ce lieu.
- L'autre zone a été aménagée pour les enfants de 1 à 12 ans. Elle accueille trois balançoires adaptées et un tourniquet.

Un autre jeu à ressort a été installé au city stade.

Au parc et au city, des arbres vont être plantés cet automne afin que ces aires de jeux soient plus ombragées l'été, lors de fortes chaleurs.

Cher public, profitez de ces espaces mis à votre disposition. Soyez vigilants à laisser ces endroits propres et agréables. Des poubelles sont installées sur les différents sites.



Petite enfance

Crèche « les petits malins »

La commission petite enfance a décidé d'agrandir la cour extérieure de la crèche qui a une capacité d'accueil de 12 berceaux (12 places).

La commune prétend à une subvention du « fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant ». L'entreprise « la Clé des Champs » a commencé les travaux ce mardi 30 septembre pour une durée de 2 semaines. En plus de réorganiser l'espace, un jeu adapté sera installé du côté de la pelouse.

En parallèle de ces travaux, le chemin piéton de l'espace Juge Pascal a été repensé, et un terrain de pétanque accessible à tous a été aménagé.



Santé—Social

Atelier EQUILIBRE



La CARSAT finance et organise un atelier EQUILIBRE pour toutes les personnes à la retraite.

Chaque vendredi, du 5 septembre au 21 novembre, 11 personnes participent de manière active à cet atelier.

Celui-ci met l'accent sur

- la souplesse et la mobilisation des articulations,
- la capacité musculaire à se relever du sol dans la meilleure position,
- savoir reconnaître un danger,
- appréhender un obstacle,
- La prévention des comportements et éléments à risque.

Comité Municipal des Aînés St Laurentais



Les personnes âgées de plus de 75 ans sont invitées à se faire connaître auprès du Comité Municipal des Aînés St Laurentais (CMASL).

L'objectif de l'association est de soutenir et de proposer des activités animées pour les personnes âgées de la commune.

Le CMASL organise pour nos aînés l'arbre de Noël, la distribution des colis de Noël et le repas annuel. Ces actions sont financées par le concours de boules et son repas du 14 juillet et une vente à emporter.

Contacts : Yvette BRETONNIER, Isabelle LOTISSIER, Marie Odile MAZARD, Sandrine BOINON, Odile VERMARE, Gwendoline CHALON et Jean Pierre GRAZIOLI.



Santé—Social

Stages de conduite à partir de 64 ans !



STAGE

de conduite à partir de 64 ans



Stage gratuit proposé

Comme prévu, la commission communale de santé sociale poursuit le stage de conduite en collaboration avec l'auto-école locale.

Deux sessions sont prévues le mardi 18 novembre 2025 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Chaque stage ne pourra accueillir qu'un maximum de quatre participants.

Nous vous offrons la possibilité de faire une inscription dès à présent.

La séance comprendra une partie théorique d'une heure et une partie pratique d'une heure également.

Parmi ces sujets, il sera traité :

- Un rappel concernant les contre-indications médicamenteuses.
- Les règles de circulation mises à jour.
- Une facilité à effectuer les manœuvres.
- L'écoconduite.

Naturellement, la liste n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des attentes.



Contact et inscription auprès de
Odile VERMARE : 06 33 42 56 34
o.vermare@saint-laurent-de-chamousset.fr

Santé—Social

Le Bus France Services

Le développement du numérique accentue les inégalités d'accès, rendant les démarches en ligne difficiles pour certains habitants. Pour y remédier, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a lancé en 2023, un Bus itinérant en complément des Maisons France services de **Saint-Laurent-de-Chamousset** et **Saint-Symphorien-sur-Coise**.

Ce service, gratuit et sans rendez-vous, parcourt 30 communes.

- Il facilite l'accès aux services en ligne : immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, carte de déchèterie...
- Il regroupe en un même lieu les principaux organismes publics : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Finances publiques, France Travail, Assurance retraite, CPAM, CAF, MSA et la Poste. Il favorise l'accès au numérique, grâce à un accompagnement pour la création d'une adresse e-mail, l'impression ou la numérisation de documents. Planning :

https://www.cc-montsdulyonnais.fr/publications/planning_bus-france-services_septembre_octobre_2025/

Pour plus d'information, écrivez-nous à : bus@cc-mdl.fr ou contactez les Maisons des services

Saint-Laurent-de-Chamousset

122, avenue des 4 cantons
Tel : 04 74 26 50 78

Du lundi au vendredi :
9h à 12h **sans rendez-vous**
13h30 à 17h **sur rendez-vous**

mds@cc-mdl.fr

Saint-Symphorien-sur-Coise

57, rue des Tanneries
04 78 19 05 14



Santé—Social



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

Plateforme Adultes & Insertion

• AIDE •



B.U.S.S.

EQUIPE MOBILE DU BUREAU SANTÉ SOCIAL

Dispositif de lutte contre le non-recours



Accueil / café pour tous :
avec ou sans RDV



Santé mentale :
Point Écoute Adultes



Prévention santé :
bilan infirmier



Soutien social :
accès aux droits



**Dépannage premières
nécessités :**
alimentation, produits
d'hygiène, de puériculture
et vêtements



**Réseau partenarial
médical et social**



**L'équipe du B.U.S.S Mobile est
joignable au :**

☎ Travailluse Sociale : 06 47 06 38 77

☎ Infirmières : 06 40 53 55 78
06 89 73 71 41

☎ Psychologue : 07 87 55 48 82

@ buss@fondation-ajd.com

Avec le soutien de



www.fondation-ajd.com

Santé—Social

B.U.S.S. : équipe mobile du bureau santé social



Saint-Laurent-de-Chamousset 13h-15h30

Mercredi : 15/10 - 29/10 - 12/11 - 26/11 -
10/12 - 24/12

*Stationnement BUSS :
Parking derrière la Mairie,
rue du 19 mars 1962*

Scolarité

Ecole publique Antoine BOIRON

La rentrée 2025 s'est déroulée sous les meilleurs auspices. Très peu de cœurs serrés, et c'est avec le sourire que les enfants ont retrouvé le chemin de l'école, accompagnés de leurs parents. Ces derniers ont pu ensuite partager un moment convivial autour d'un café offert par les parents de l'Amicale Laïque.

En maternelle, les enseignantes Isabelle Séon et Florence Aujard-Benoit, aidées par les ATSEM, Anaïs Couble, Sandra Bourrin et Eloïse Sogno ont accueilli les 49 élèves, dont 17 petits qui ont fait leurs premiers pas à l'école.

Les 75 élèves de l'école élémentaire ont retrouvé leurs enseignantes, Valérie Blanchard, Estelle Mure, Julie Noël et Péroline Tripard, et ont découvert leur classe, leur bureau et leurs nouveaux camarades.

Merci aux parents de l'Amicale Laïque pour l'organisation de ce café partagé et l'accueil offert aux nouvelles familles.



Restaurant scolaire

Travaux au restaurant scolaire

Dès que la cloche a sonné le début des grandes vacances de cet été, le restaurant scolaire Michel La Bâtie a subi d'importants travaux de modernisation et de réfection.

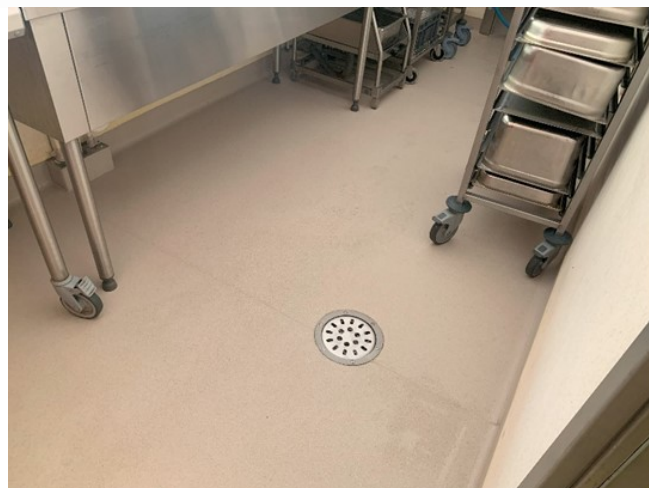
Un tunnel de lavage a remplacé l'ancien lave-vaisselle devenu obsolète, travaux effectués par la société VDF de Feurs. Avant d'installer ce tunnel, l'entreprise Cloisons du Midi a mis en place de nouvelles cloisons, améliorant ainsi l'hygiène et la facilité de nettoyage du local. Les entreprises locales SARL Raynard et Technic's Elec Service ont effectué les travaux de plomberie et d'électricité.

Coût des travaux :

VDF : 35 951,08 € - Cloisons du Midi : 5 067,92 €

SARL Raynard : 1 437,60 € - Technic's Elec Service : 4 088,33 €

Total des travaux 46 544.93 €



Communication

Film sur l'attractivité économique



La commission communication a mis l'accent sur le dynamisme économique et associatif de Saint-Laurent-de-Chamousset.

En 2024, nous avons produit 2 films sur la labélisation de notre village 'Terre de Jeux 2024' et sur le tissu associatif sportif et de loisirs.

En 2025, le dernier opus a été réalisé. Cette fois-ci, l'accent a été mis sur l'économie du village. En collaboration avec Monts Actus, qui est responsable de ce reportage, nous avons réalisé des captures d'images pour les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et des services. Le tournage et la réalisation du film ont eu lieu pendant les beaux jours, ainsi qu'en septembre pour les retouches.

Notre objectif était la mise en avant de la qualité de vie qui s'accompagne d'un dynamisme économique. Tout contribue à créer un environnement attractif pour la consommation, l'entrepreneuriat et l'installation à Saint-Laurent-de-Chamousset. Également, démontrer que notre village se tourne vers l'avenir grâce au projet Saint-Laurent Horizon 2025 ! Les aménagements se poursuivent en mettant l'accent sur la qualité paysagère, le respect de l'environnement et la convivialité des espaces.

Depuis le 3 octobre, le film sur l'attractivité économique de notre village est diffusé sur les réseaux et en partenariat avec Monts Actus. Vous pouvez également le retrouver sur le site internet de la commune.

Saint-Laurent est une terre d'accueil, à la fois sur le plan associatif et économique. Notre village demeure et restera une commune rurale dynamique, ambitieuse et profondément attachée à ses traditions !

Agenda communal

Novembre 2025



Commémoration de l'Armistice 1918
Dimanche 16 novembre à 11h30
aux Jardins de la mairie



Collecte de sang
Vendredi 21 novembre de 15h30 à 19h
Salle Pierre Frénay

Décembre 2025



Arbre de Noël du CMASL
Samedi 6 décembre à 14h
Salle Pierre Frénay

Janvier 2026

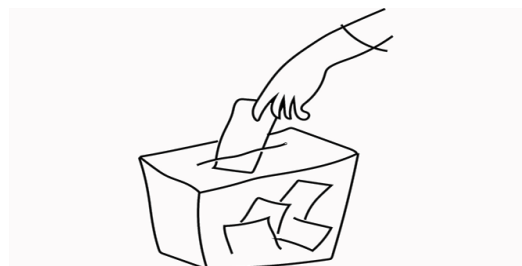


Cérémonie des vœux du maire
Dimanche 11 janvier à 11h salle polyvalente

Mars 2026



Repas des anciens du CMASL
Samedi 7 mars de 12h à 18h
Salle Pierre Frénay



Elections municipales
Dimanche 15 mars de 8h à 18h en mairie : 1er tour
Dimanche 22 mars de 8h à 18h en mairie : 2ème tour

Information communale

Inscription sur les listes électorales



Attention !

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part. auprès de la mairie.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne **au plus tard le vendredi 6 février 2026** pour les élections des conseillers municipaux et communautaires ayant lieu les 15 et 22 mars 2026.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives** :

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française**,
 - être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour,
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal,
- ou sa qualité de contribuable,
- ou sa qualité de gérant de société.

Pour vous inscrire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou en vous renseignant en Mairie.



Informations diverses



Médiathèque La Cour à la Page



PRIX LITTÉRAIRE ADULTES Plongez-vous dans l'Océanie !

Vous avez jusqu'en février pour
découvrir la sélection et voter pour
votre livre préféré.
Merci pour votre participation !

UN LIVRE , UNE IMPRO

Tout public
A partir de 10 ans

SAMEDI 15 NOVEMBRE à 15h
Gratuit

inédit !

**Spectacle participatif
avec les comédiens de la
compagnie "LILY"**



HORAIRE D'OUVERTURE :

LUNDI 10H30/12H
MERCREDI 10H/12H
JEUDI 16H30/17H30
SAMEDI 10H/12H
DIMANCHE 11H/12H

*Et si vous
passiez
nous voir ?*



Médiathèque La Cour à la Page
Pôle culturel municipal
9 rue de la cour Denis
biblio.stlaurent69@gmail.com
04 74 70 63 85

Informations diverses

Se déplacer dans les Monts du Lyonnais

Choisissez votre solution pour vous déplacer autrement dans les Monts du Lyonnais



La Communauté de Communes vous propose de nombreuses solutions pour vos déplacements au quotidien :

Les services de cars TCL :

Ligne 203 Aveize ↔ Lyon-Gorge-de-Loup

Ligne 243 Saint-Symphorien-sur-Coise ↔ Gare de l'Arbresle.

L'arrêt de bus se situe au rond point de la Croix Blanche. Plus d'informations en mairie ou sur le site : tcl.fr

Le covoiturage, avec l'application Encovoit-rdv, opéré par Karos.

Cette application locale est parfaite pour covoiturer pour vos trajets domicile ↔ travail. Un trajet à moindre coût pour les passagers et conducteurs grâce à la participation financière de la collectivité.

Service de covoiturage solidaire :

Ce service permet de créer du lien social et de mobilités entre voisins. Il est en expérimentation sur notre. Pour vous renseigner : 06.85.78.40.09.

Le Transport social des Monts du Lyonnais (voir article ci-après).

Monts Vélo'C : service de location vélo longue durée.

Louez votre vélo électrique pendant une durée de 3 mois. Tarifs adaptés à chacun. Plus d'information 04.72.66.14.30.

Location de vélos électriques et de scooter auprès du Réseau Entraide Solidarité, après avis d'un travailleur social. Plus d'infos au 06.42.29.26.76.

Des accompagnements sur mesure pour vos déplacements :

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour vous déplacer dans les Monts du Lyonnais ? la Communauté de Communes et Mobil'Aid vous accompagnent pour construire avec vous votre solution de mobilité. Pour plus d'informations, contacter le conseiller en mobilité inclusive et durable au 06.17.87.84.01.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/>



Informations diverses



NOUVEAU SUR VOTRE COMMUNE !

Depuis ce jeudi 9 octobre 2025, le service Monts Covoit' est lancé sur votre commune !

Vous avez besoin d'un moyen de déplacement pour vos rendez-vous médicaux, vos courses, vos loisirs ou pour rejoindre un arrêt de bus ?

Vous souhaitez proposer ou partager vos trajets en voiture ?

Le fonctionnement est simple

Une seule ligne téléphonique permet de demander un trajet en tant que passager ou de proposer un trajet en tant que conducteur.

N'attendez plus ! Rejoignez le dispositif dès aujourd'hui, en tant que passager ou conducteur auprès de Margaux Guinand au **06 85 78 40 09**.



Le Transport Social des Monts du Lyonnais

Depuis 2019 la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais - CCMDL propose à ses habitants d'utiliser le Transport Social des Monts du Lyonnais - TSMDL, sous certaines conditions. Pour en bénéficier, il faut :

- Habiter sur le territoire de la CCMDL.
- Avoir plus de 65 ans ou être dans une des situations suivantes : au RSA, personne handicapée ou invalide, travailler à temps partiel, bénéficiaire de l'ARE, être en insertion professionnelle...
- Ne pas dépasser un certain seuil de revenu fiscal de référence.
- Ne pas avoir de véhicule dans le foyer.

Depuis le 1 septembre 2024 quelques modifications ont été apportées au dispositif :

- Le trajet coûte 2.50 €
- Le nombre de trajets par mois est passé à 8 (non cumulables d'un mois sur l'autre).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétariat de votre mairie ; aller sur le site de la collectivité : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/services/accompagnement-social/transport-social-des-monts-du-lyonnais/> ; envoyer un mail : mobilite@cc-mdl.fr ; téléphoner au : 04 81 18 45 01

Covoiturage culturel !



Tous les 15 jours, le Cinéma itinérant des Monts du Lyonnais présente un film récent dans 19 communes rurales des Monts du Lyonnais. De nouvelles plages horaires sont proposées, avec des séances l'après-midi et le soir.

Le cinéma des Monts du Lyonnais a la possibilité de faciliter le covoiturage entre les passionnés de cinéma.

N'hésitez pas à prendre contact avec la section de St Laurent pour le covoiturage :

Ginette DECULTIEUX : 06 83 40 49 98 et Brigitte PONCET : 06 72 22 80 77.

www.cinemontsdulyonnais.fr

Les 19 communes : Brullioles, Brussieu, Chazelles sur Lyon, Chevrières, Duerne, Fontanès, Grammond, Haute-Rivoire, La Gimond, Longessaigne, Maringes, Montromant, Montrottier, Saint Clément les Places, Saint Genis l'Argentière, Saint Héand, Saint Laurent de Chamousset, Virigneux et Yzeron.

Du nouveau avec le réseau TCL unifié !



À partir du 1^{er} septembre 2025

Evolution de certaines lignes de bus !

Zoom sur la nouvelle gamme tarifaire !

Carte des zones du réseau TCL unifié !

Les supports pour voyager !

Les abonnements TCL : mensuels, annuels ou illimités !

Informations diverses

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

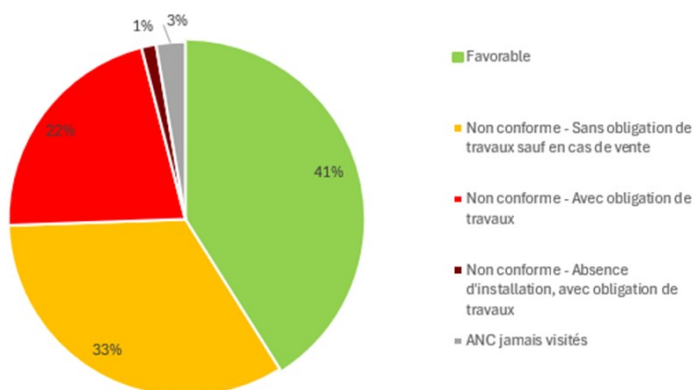
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service obligatoire existant depuis 2006 sur tout le territoire français. Sur votre commune, il est assuré par le SIMA Coise.

Les vérifications de bon fonctionnement

Composé de 4 techniciens, une secrétaire (temps partiel) et une Directrice (temps partiel), il a pour mission obligatoire de contrôler périodiquement (tous les 7 ans) tous les bâtiments qui produisent

des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Ce contrôle a pour objet de vérifier l'existence d'un dispositif d'assainissement non collectif complet, entretenu et ne générant aucune nuisance. Ainsi, en 2024 ce sont 664 installations qui ont eu une vérification de bon fonctionnement sur notre périmètre d'intervention (79 communes). Les résultats sont les suivants :

Etat des ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC
au 31/12/2024



L'entretien des systèmes : Un dispositif bien entretenu est un dispositif qui dure dans le temps

Votre système nécessite un entretien régulier : nettoyage annuel du préfiltre, écrémage régulier du bac à graisse, vidange de la fosse, faucardage des roseaux ou, pour les ouvrages plus complexes, nettoyage de l'auget, de la pompe, des regards, du média filtrant. De même, un contrôle annuel visuel de tous les ouvrages permet de prévenir des dysfonctionnements.

Un contrat d'entretien est vivement conseillé pour les ouvrages agréés (se référer au guide du fabricant).

Les projets de travaux : Le SPANC a également pour mission de valider tout projet d'assainissement autonome pour du neuf ou de la réhabilitation. Il doit valider par écrit ce projet (déclaration ANC à compléter par le propriétaire demandeur) avant tout travaux. Et le SPANC doit également contrôler les travaux sur chantier AVANT remblaiement. Sur notre territoire, en 2024 ce sont 253 chantiers qui ont été réalisés, et 241 projets qui ont été validés.

Ces 3 contrôles génèrent un rapport envoyé à l'utilisateur (copie en mairie) avec un avis qui peut être favorable ou défavorable. Chaque rapport déclenche une redevance ainsi que des obligations ou préconisations à respecter.

Les transactions immobilières : Depuis 2011, pour toute vente d'une maison non raccordée aux égouts, le notaire réclame également un contrôle du SPANC de moins de 3 ans. Si les conclusions sont défavorables, l'acquéreur aura 1 an pour se mettre en conformité à partir de la date de vente. 169 diagnostics préalables à une vente ont été réalisés en 2024 sur le territoire.

Les vidanges : Le SPANC a également contractualisé un marché public pour ouvrir l'accès aux usagers du territoire à des vidanges à des prix très compétitifs.

Conseils et contact :

Le SPANC est aussi présent pour tout conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

SPANC du SIMA Coise, 1 Passage du Cloître 42 330 St Galmier

04 77 94 49 61

spanc@sim-a-coise.fr

www.sima-coise.fr

Mise à l'honneur

Qu'est-ce qu'un bénévole ?

Le bénévolat est un engagement libre et volontaire, exercé sur son temps personnel, sans rémunération, au service d'autrui, d'une cause ou de l'intérêt collectif. Que ce soit quelques heures par mois ou un engagement plus régulier, chaque action est précieuse ! A Saint-Laurent-de-Chamousset, nous avons la chance d'avoir un vivier de bénévoles très actifs. Néanmoins, comme de partout ailleurs, nous ressentons un certain essoufflement. Notre village accueille plus de 50 associations, fonctionnant essentiellement grâce au bénévolat.

La municipalité de Saint-Laurent fait également appel à des bénévoles pour diverses commissions municipales depuis deux mandats municipaux, en particulier :

Des bénévoles soutiennent la commission fleurissement. Ils participent à l'embellissement de la commune en arrosant les plantations pendant la période estivale jusqu'au début de l'automne ainsi qu'à l'entretien du poulailler et des composteurs.

La commission fleurissement remercie chaleureusement : **Denise, Marie-jo et Daniel, Danielle et Jean - Louis, Dominique et Daniel, Martine et Alain, Jean-François, Gilles, Pascal, Michel, René, Noël, Dominique.**

Un groupe de 4 personnes à la retraite accompagne la commission communication municipale pour relire la lettre d'informations et les articles du bulletin municipal. Une autre personne, passionnée par l'histoire de notre village, rédige les articles "Un peu d'histoire" de la lettre d'information. Toutes ces personnes méritent d'être mises à l'honneur par leur présence et les échanges constructifs. Ainsi la commission communication remercie chaleureusement : **Hélène, Nicole, Mireille, François et Marie-Thérèse** pour leur participation bénévole aux travaux de la commune durant toutes ces années.



Sortie fleurissement du 18 octobre 2025 : bénévoles de la commission fleurissement

MERCI

Bénévoles de la commission communication



Conseil Municipal

Comptes rendus de séances

SÉANCE du 19 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Compte rendu affiché le 23 juin 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Thierry LOISON,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, LOISON Thierry, BONNET Fabrice, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, SERAILLE Marielle.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre), GRAZIOLI Jean-Pierre (pouvoir à LOTISSIER Isabelle), GIRAUD Alain (pouvoir à Marc LOTISSIER), VERMARE Odile (Pouvoir à Marie-Joëlle DELORME).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20h05. Il donne lecture des absences et pouvoirs : Monsieur Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE), Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI (pouvoir à LOTISSIER Isabelle), Monsieur Alain GIRAUD (pouvoir à Marc LOTISSIER), Madame Odile VERMARE (Pouvoir à Marie-Joëlle DELORME).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Thierry LOISON.

Proposition d'harmonisation du taux de taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques,

Pour rappel, la loi de finances 2022 prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences.

La CCMDL ayant la charge des équipements publics dans les zones d'activités d'intérêt communautaire, un mécanisme de reversement a été mis en place avec la signature d'une convention entre la commune et la CCMDL et prévoyant le reversement de l'ensemble des taxes d'aménagements perçues sur les parcelles mentionnées en annexe et situées dans des ZA d'intérêt communautaire.

La Commune reste seule compétente pour définir le taux de taxe d'aménagement qui peut varier entre 1 et 5%. Cependant, une sectorisation du

taux est possible. Aussi, il est proposé que pour l'ensemble des parcelles concernées par un reversement à la CCMDL, le taux de la taxe d'aménagement soit le même d'une commune à une autre puisque les charges supportées par la Communauté de Communes sont identiques.

Monsieur le Maire propose que le taux de taxe d'aménagement applicable pour les parcelles mentionnées en annexe de la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques soit de 3.5 % à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de taxe d'aménagement sur le reste de la commune reste échanger et est de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote, délibère favorable (Votants : 17 dont 4 pouvoirs- Oui : 17 - Non : 0 - Abstention :0).

Projet de Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Deux Fleuves Rhône Habitat pour la construction d'une salle communale pour la résidence Seniors, Montée de la Galène et point sur les travaux,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention « La Ville de Saint-Laurent de Chamousset et Deux Fleuves Rhône Habitat ont étudié la faisabilité de leur projet de construction d'ensemble sur deux parcelles cadastrées section F numéro 1301 (propriété de la commune) et 1300 à savoir :

- Une salle communale d'environ 123m² de SU et ses annexes composées d'un espace vert avec pelouse et plantations, d'un terrain de pétanque avec 3 bancs, d'une pergola en acier et d'un escalier métallique faisant la liaison entre la salle et ses annexes

26 logements locatifs sociaux PLUS, PLAI et PLS comprenant 22 T2 et 4 T3 dans un bâtiment collectif

Ces derniers ont convenu qu'ils s'intègrent dans un même ensemble immobilier, dans le cadre d'un projet commun d'opérations de travaux situé 91 rue de la Cours Denis à Saint-Laurent-de-Chamousset.

De son côté, le bureau du conseil d'administration de Deux Fleuves Rhône Habitat en date des 19/10/2021 et 21/06/2022 a approuvé la réalisation de son opération consistant à :

26 logements locatifs sociaux : 15 PLUS, 7 PLAI et 4 PLS... ».

Les appels de fonds de la somme de 387 541 euros TTC vont s'échelonner du 3^{ème} trimestre 2025 au 4^{ème} trimestre 2026 suivant un échéancier annexé à la présente convention.

Le montant total des travaux sera de 3 416 576 € HT soit 4 099 891.80 euros TTC.

Monsieur le Maire propose un vote pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Deux Fleuves Rhône Habitat pour la construction d'une salle communale pour la résidence Seniors, Montée de la Galène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote, délibère favorable (Votants : 17 dont 4 pouvoirs- Oui : 17 - Non : 0 - Abstention :0).

Vente de la Maison Montmain,

Monsieur le Maire fait le point sur la procédure de bien en état manifeste d'abandon et de projet d'acquisition simplifiée par voie d'expropriation et expose que la Commune a été sollicitée pour l'acquisition de la maison. Elle ne pourra être mise en vente qu'une fois la procédure terminée et la décision du juge des expropriation. Monsieur le Maire propose, pour la vente de cette maison, un montant de 90 000 euros (Surface de terrain de 143 m², 4 étages de 45 m²). Cette proposition sera affinée en fonction du coût réel pour la Commune que ce dossier d'expropriation a occasionné.

Travaux de voirie communautaire,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il présente des travaux à réaliser dans les chemins communaux, le budget alloué à la Commune étant de 20 500 euros TTC. Des interventions seront effectuées : chemin de Montchourier, du Sardon et du Gantier.

Dégradation du chemin communal de la Mazalière et réflexion sur une procédure à lancer,

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier et d'une pétition au sujet de l'état du chemin de la Mazalière. Le chemin public n'est plus praticable à pied, en vélo ou en véhicule motorisé et des roches ont été déplacées. Ce chemin étant mitoyen entre les Communes de Saint Laurent de Chamousset et de Saint Clément Les Places. Monsieur le Maire propose de rencontrer Madame le Maire de Saint Clément les Places et de demander l'intervention d'un géomètre. Il souhaite aussi rencontrer Monsieur Henri de Quinsonas, le chemin étant bordé par des bois et terrains lui appartenant.

Entretien du terrain de foot,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il expose que le terrain du stade municipal La Batie va nécessiter une intervention de défeutrage, sablage et décompactage. Il présente un devis Green Style d'un montant de 6 050 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote, délibère favorable (Votants : 17 dont 4 pouvoirs- Oui : 17 - Non : 0 - Abstention :0).

Demande de dénomination par HBF du stade La Batie,

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Yvan SIMON reprend les termes du courrier de HBF proposant la dénomination du Stade Municipal La Batie, Stade Michel VARLIETTE. Cette proposition est motivée par l'investissement de Monsieur Michel VARLIETTE en tant que joueur, dirigeant et président de Saint

Laurent Sports, puis correspondant de presse pour Le Progrès et Le Pays. Le club de HBF souhaite rendre hommage à Michel VARLIETTE et saluer sa mémoire à travers cette proposition. Monsieur Yvan SIMON expose aussi les raisons du retrait de Monsieur Maire pour cette demande où le Conseil doit apporter son avis .

Monsieur Yvan SIMON expose que cette décision a été prise à l'unanimité au sein du club et que cette demande a été présentée et validée par la famille.

Monsieur Yvan SIMON, après un débat au cours duquel chaque élu a pu s'exprimer, propose un vote et le Conseil Municipal, délibère favorablement (Votants : 15 (dont 3 pouvoirs) - Oui : 13 - Non : 0 - Abstention :2).

Monsieur le Maire revient en séance. Il prend connaissance de la décision du Conseil Municipal, après avoir évoqué les raisons de son retrait de cette décision, il remercie pour cette reconnaissance et ce grand honneur pour sa famille.

Création d'un poste aux services techniques,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il propose de nommer stagiaire sur un grade d'adjoint technique, Monsieur Yves ROSSILLE, présent aux services techniques depuis novembre 2024 sous contrat.

Le Conseil Municipal valide cette création de poste à temps complet et la modification du tableau des effectifs.

Travaux des commissions,

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de l'acquisition de deux vasques pour le fleurissement du bourg et de l'organisation de la sortie fleurissement le samedi 18 octobre 2025 (Musée de la mines de Saint Pierre la Palud et visite du vieux bourg et château de Sain Bel).

Elle présente la demande d'occupation de l'école publique Antoine BOIRON par l'ALSH de la CCMDL pour 5 semaines et demi cet été. Elle propose une location de 150 euros par semaine soit 825 euros pour cet été, incluant l'occupation des locaux et les frais d'électricité et eau. Le nettoyage des locaux, matériel et extérieurs sera à la charge de la CCMDL, ainsi que tous les produits d'entretien et fournitures (papier WC...).

Elle rend compte de sa rencontre à Madame Ginette DECULTIEUX, pour le Comité d'Animation Saint Laurentais, au sujet de la pose d'un nouveau panneau d'affichage pour le cinéma.

Madame Yvette BRETONNIER présente la nouvelle organisation du restaurant scolaire à la rentrée 2025-2026 et l'arrêt de l'utilisation de la salle BOIRON pour des raisons sanitaires, et rend compte du Conseil d'Ecole, avec 124 élèves prévus à la rentrée et un nouveau professeur des écoles titulaire sur la classe de maternelle. Elle fait le point sur les travaux d'installation des jeux au parc public et déplore des utilisations par des adolescents ou jeunes adultes alors que les jeux ne sont pas mis en service.

Monsieur Gilles RAYNARD fait le point sur les travaux en cours : Remplacement des plaques de la charte sur la laïcité à l'Ecole Publique Antoine BOIRON, pose d'occultant sur les vitres de la salle de psychomotricité, de panneaux en liège à la Maison de Santé, aménagement du local de la police municipale....

Monsieur Yvan SIMON annonce la dernière tranche de travaux pour l'éclairage public avec l'éclairage du stade de football. La question du ré-éclairage des rues sera débattue après une réunion avec le SYDER.

Monsieur Ludovic CARRET présente deux devis pour la pose d'une alarme anti-intrusion dans le local de Police Municipale.

Il donne la parole à **Gilles RAYNARD** qui présente le planning des travaux au Restaurant d'Enfants Michel La Batie dès la fin des cours. Il ajoute aussi des interventions à l'Espace Juge Pascal pour des infiltrations d'eau.

Monsieur Fabrice BONNET annonce que le marché aux veaux du lundi 14 juillet 2025 sera décalé au mardi 15 juillet 2025, et que les ventes sont toujours très soutenues.

Monsieur Thierry LOISON annonce la publication par la CCI d'une nouvelle enquête de consommation dont les données pourront être exploitées pour les commerçants et annonce la fête de la musique le 21 juin 2025 organisée par l'UCALES.

Madame Marie-Joëlle DELORME donne lecture d'un message de **Madame Odile VERMARE**, remerciant les commerçants, les élus, les bénévoles, les services techniques et la Banda l'Étincelle pour l'organisation et l'animation du Marché de Pentecôte qui a été un très grand succès avec 17 paniers distribués et 600 bulletins de participation à la tombola complétés.

Madame Sandrine BOINON annonce que la lettre d'information est pratiquement terminée. Et que le tournage du film a été repoussé et devrait se dérouler la semaine prochaine.

Questions diverses.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Saint Laurent Horizon 2025 » comprenant la requalification de la rue Cour Denis, la rue de l'Eglise, rue de Lyon, place Neuve, le haut de l'avenue des Quatre Cantons. Il présente l'analyse des offres et propose de retenir le bureau d'Etudes REALITES pour un montant de 87 075,00 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote, délibère favorable (Votants : 17 dont 4 pouvoirs- Oui : 17 - Non : 0 - Abstention : 0).

Pour le contournement Nord, Monsieur le Maire annonce une visite de chantier le lundi 30 juin 2025, suivi d'un repas tête de veau en présence de Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône, Monsieur Patrice VERCHERE, vice-président en charge de la voirie,

Monsieur Régis CHAMBE, président de la CCMDL, Monsieur Jérôme BANINO, conseiller Régional et l'ensemble du Conseil Municipal.

Les travaux devraient se terminer vers le 20 juillet 2025 et les plantations d'arbres et haies seront effectués à l'automne. L'inauguration devrait être organisée fin août 2025.

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation à mettre en place pour les périodes de canicules et les appels à passer par les élus auprès des personnes vulnérables.

Séances programmées pour 2025 : 24/07/2025.

SÉANCE du 24 juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2025

Compte rendu affiché le 23 juin 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan (arrivé à 21h15), BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : LOTISSIER Isabelle (pouvoir à Yvette BRETONNIER), SERAILLE Marielle (pouvoir à Gilles RAYNARD), GIRAUD Alain (pouvoir à Marc LOTISSIER), LOISON Thierry (pouvoir à Sandrine BOINON), BONNET Fabrice.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des absences et pouvoirs : LOTISSIER Isabelle (pouvoir à Yvette BRETONNIER), SERAILLE Marielle (pouvoir à Gilles RAYNARD), GIRAUD Alain (pouvoir à Marc LOTISSIER), LOISON Thierry (pouvoir à Sandrine BOINON), BONNET Fabrice,

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI.

Présentation par Régis LE GOUARD Policier Municipal, du diagnostic pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune,

Monsieur le Maire expose qu'il a souhaité la présentation de l'étude réalisée pour l'installation de la vidéoprotection par les référents sécurité de la Gendarmerie du Rhône car il souhaite un débat en fin de présentation sur la mise en place ou non de ce dispositif sur le centre-bourg et sa périphérie.

Il donne la parole à Monsieur Régis LE GOUARD Policier Municipal, qui expose que la vidéoprotection permettra de sécuriser l'espace public, qu'il s'agit d'une protection des biens et des personnes sur le domaine public et qu'elle a donc un effet dissuasif. L'espace filmé sera restreint et ne comportera pas d'espace ou de lieu privé. La lecture en direct sera possible ainsi que la verbalisation en direct si la demande est formulée lors de l'agrément préfectoral. La relecture des films sera possible pendant 15 jours et ne pourra être réalisé que sur réquisition judiciaire ou en cas d'atteinte aux biens communaux.

Deux types de caméras seront installées : lecture de plaque (qui sera utilisée en cas de recherche suite à des cambriolages, disparitions...) de protection (filmant à 360 degrés et avec l'ajout de dôme. Il sera possible de zoomer sur des points précis).

16 points (avec 28 caméras) ont été identifiés par la Gendarmerie (après étude des zones les plus impactées par des cambriolages, incivilités, infractions...sur notre Commune). Toutes les entrées et sorties du bourg seront filmées, ainsi que les espaces publics. La baie informatique serait placée en Mairie et le poste de visionnage dans les locaux de la Police Municipale.

Monsieur Régis LE GOUARD rend compte de ce qu'il a pu constater récemment sur notre Commune et explique que cet outil serait une aide précieuse afin de permettre d'enrayer les incivilités, trafics et dégradations. Monsieur le Maire souhaite que des interventions soient menées auprès des très jeunes qui s'installent dans les espaces publics (Incivilités, consommation d'alcool...)

Il demande au Conseil Municipal son accord pour le choix d'un bureau d'étude en septembre afin d'affiner l'implantation des caméras et de préparer l'appel d'offres. Le montant de l'installation et du matériel serait de 200 000 à 220 000 euros environ. Sachant que cela pourrait se réaliser en plusieurs tranches. La Commune pourrait bénéficier d'une subvention de 50 %, de la part de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Bilan de l'activité opérationnelle du SDNIS du Centre de Secours des Pompiers de St Laurent,

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de sa rencontre avec le Lieutenant Cédric BRETONNIER, Chef de Centre de la caserne des pompiers de Saint Laurent de Chamousset. 37 sapeurs-pompiers volontaires, dont 11 femmes, composent l'effectif de la caserne. Monsieur le Maire souligne une organisation sérieuse et conviviale. 121 opérations de secours ont été menées en 2024 sur notre territoire dont 56% par notre caserne (Interventions complétées en cas de manque de disponibilité par les casernes de Sainte Foy L'Argentière, Haute-Rivoire, Saint Martin en Haut...). Il y a eu 102 secours aux personnes, 9 accidents de la route, 4 incendies et au total 112 victimes prises en charge. Les

évacuations de blessés se font à 63 % vers l'Hôpital de Tarare, puis Saint Etienne, Montbrison... Monsieur le Maire affirme que la Commune continuera à soutenir et accompagner ce casernement pour son engagement exemplaire auprès de notre population.

Echange de terrain entre la Commune et 2 Fleuves Rhône Habitat au Centre 2000,

Monsieur le Maire présente à nouveau ce dossier car il nécessite une nouvelle délibération.

Il expose qu'il faut : Constater la désaffectation de la parcelle F 1802 d'une superficie de 337 m², issue de la parcelle F 870, procéder au déclassement de ladite parcelle, autoriser Monsieur le Maire à signer un acte d'échange entre 2 FLEUVES RHONE HABITAT et la Commune, laquelle cède la parcelle F 1802, de 337m², d'une valeur de 1 700.00 €, au profit de l'établissement 2 FLEUVES RHONE HABITAT, lequel cède entre contre-échange, deux parcelles savoir F 1799 et 1800, pour une valeur de 2800.00 €, échange intervenant sans soulte, malgré la différence de valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Acquisition gratuite d'une bande de terrain Allée Plein Soleil,

Monsieur le Maire présente le dossier d'acquisition d'une bande de terrain d'un mètre (soit 44 m² environ) le long de l'allée Plein Soleil, à détacher de la parcelle cadastrée section F n°1313. Cette acquisition gratuite permettra l'élargissement de la voie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Adhésion à l'Agence Technique du Département du Rhône,

Monsieur le Maire expose que le Conseil départemental a souhaité, dès 2015, apporter son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique aux collectivités, dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités. Pour les collectivités éligibles et adhérentes à l'ATDR (adhésion formelle ne donnant pas lieu au paiement d'une cotisation préalable, mais à une rémunération adaptée), les missions de conseil sont gratuites et les missions d'AMO et de MOE sont payantes (remise sur les coûts journaliers).

Il présente un avenant (mise à jour des tarifs) à la convention signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Accord local sur la répartition des 44 conseillers communautaires pour 2026,

Monsieur le Maire expose que comme évoqué lors de la conférence des Maires du 3 juin dernier, chaque EPCI doit arrêter, 6 mois avant le renouvellement général des conseils municipaux, la composition du conseil communautaire.

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026, il convient donc au plus tard le 31 août 2025, d'arrêter la répartition des sièges entre les communes membres.

Dans cette perspective et selon l'avis du bureau communautaire et de la conférence des Maires, il est proposé de renouveler l'accord local actuel, à savoir une répartition de 44 conseillers communautaires comme suit :

Les communes de Saint Martin en Haut et Saint Symphorien sur Coise : 4 conseillers communautaires ;

Les communes de Saint Laurent de Chamousset, Larajasse, Haute Rivoire, Montrottier, Brussieu et Ste Foy l'Argentière : 2 conseillers ;

Les communes qui viennent ensuite par ordre décroissant de population : 1 siège.

Monsieur le Maire expose que notre population de plus de 2000 habitants devrait nous permettre d'obtenir un siège de plus, pour une meilleure représentativité au sein de cette assemblée communautaire. Le débat s'engage et les élus confirment qu'il serait nécessaire qu'il y ait un représentant de plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, avec le souhait de 3 délégués pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset, par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Convention de partenariat paragrêle 2025,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à valider :

Le dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1er mai 2019. Une association « Paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement. En 2019, une convention constitutive de groupement de commande relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR. Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif...

En 2025, la demande est du même ordre que celle faite en 2024, soit 0.8€ par habitant, uniquement les habitants de la CCMDL se trouvant sur les communes du Rhône. Ainsi le montant de la participation s'élève à 25 209,60 €.

Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle, le Conseil communautaire de la CCMDL 27 mai 2025 a délibéré pour sa participation financière à hauteur de 13 550,16 € net de taxe et a décidé de solliciter la participation des communes du Rhône à hauteur de 0.37€ par habitant et par an, soit un montant maximum de 11 659.44 € net de taxe. Ainsi la participation des communes reste la même que celle appelée depuis 2020 mais tient compte de la mise à jour du nombre d'habitants (population totale, recensement 2022, applicable au 1^{er} janvier 2025).

Et explique que le montant demandé à la Commune sera de 751.47 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Avenant n°1 de la convention de contournement de Saint Laurent de Chamousset,

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention liant le Département du Rhône, la CCMDL et la Commune de Saint Laurent de Chamousset pour le financement du contournement de la Commune.

Il expose que suite à une ouverture d'appel d'offres favorable et face aux difficultés financières rencontrées par le Département du Rhône, il a été négocié la baisse du financement du Département du Rhône de 1 000 000 d'euros à 900 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Il propose également le classement en zone d'agglomération de la portion de voie située entre le carrefour de la Croix Grand Borne et la fin de la zone d'activités.

Le Conseil Municipal valide

Contrats pour le restaurant scolaire année 2025-2026, postes aux services techniques, (l'ordre du jour est modifié et ce point repoussé en fin de séance)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER. Elle expose que trois contrats doivent être reconduits pour l'année scolaire 2025-2026 au restaurant scolaire et qu'il est proposé d'augmenter les heures d'Eloïse SOGNO à l'école publique (8h00 à 8h20).

Monsieur Yvan SIMON propose de renouveler du 30 août 2025 au 30 novembre 2025 le contrat de Monsieur Bertrand CHAVEROT pour les services techniques.

Pour Julie ECHAUBARD, il est en attente de savoir si elle repart en études afin de compléter son apprentissage et acquérir un peu plus d'expérience.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des contrats et l'augmentation du temps de travail.

Demande de subvention pour l'Agri Light Tour 2025 qui aura lieu le samedi 20 décembre,

Monsieur le Maire propose de renouveler l'engagement financier de 500 euros auprès de l'association « Semons l'avenir » pour l'organisation de leur manifestation AGRI LIGHT TOUR le 20 décembre 2025. Après un marché de producteurs sous la Halle, et l'illumination des tracteurs, une parade sera organisée, passant par Brulioles et jusqu'à Montrottier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Aménagement urbain du Centre Bourg : programmation et études, (l'ordre du jour est modifié et ce point repoussé en fin de séance)

Monsieur Yvan SIMON rend compte de la première réunion avec le bureau d'études « Réalités » maître d'œuvre. Il faut désormais déterminer les enjeux par secteur. Puis la deuxième étape sera le rendu d'une esquisse (septembre 2025), et un coût estimatif des travaux (octobre 2025). Ensuite aura lieu le lancement de la concertation avec les habitants, commerçants et les acteurs économiques. Le projet devrait pouvoir être présenté en fin d'année lors d'une réunion publique. Il propose des visites de sites avec le bureau d'études « Réalités », le samedi matin au mois de septembre 2025. Monsieur le Maire propose une réunion avec la commission marché forain, afin de déterminer son évolution., ce qui permettra de l'intégrer dans le programme du projet d'aménagement urbain.

Il annonce la notification de la D.E.T.R., de 200 000 euros, attribuée par l'Etat, pour ces travaux et l'inscription de notre dossier dans le cadre du programme de subventions, « Ambition Région », de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Travaux des commissions,

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte de la rencontre avec l'ADMR au sujet de l'animation de la salle commune de la Résidence Seniors. Elle donne lecture du dossier de présentation portant sur les animations proposées aux résidents. Le projet vise à briser la solitude et l'isolement, favoriser les échanges et les liens intergénérationnels, être un soutien à l'autonomie, à la convivialité, un encouragement à la vie sociale. Des animations collectives ou interventions individuelles seraient proposées par une animatrice dans le rôle sera d'accompagner et d'impulser une dynamique de groupe. Elle sera recrutée par l'ADMR. La salle sera mise à disposition gratuitement à l'ADMR, par la Commune. Un comité de pilotage sera mis en place avec l'ADMR, la Commune, 2 Fleuves Rhône Habitat, des représentants des résidents, des professionnels de santé...

Arrivée de Monsieur Yvan SIMON à 21h15.

Madame Odile VERMARE pense que 4 demi-journées par semaine d'intervention sont peut-être trop nombreuses et qu'il serait mieux de partir sur deux demies-journées, puis de voir avec la demande.

Madame Yvette BRETONNIER expose que le dossier présenté est un projet qui demande encore des relectures et des séances d'échanges.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour continuer le travail engagé avec l'ADMR, et demande la prise en compte des charges et la mise à disposition gratuite de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Monsieur Yvan SIMON rend compte de la réunion pour la réception de l'éclairage public solaire dans le lotissement La Salvatière. Et annonce le lancement de l'enquête publique pour le PLU courant septembre 2025.

Monsieur Ludovic CARRET fait part de travaux qui vont être entrepris dans un logement de la Gendarmerie dans la salle de bain.

Monsieur Gilles RAYNARD fait part de la pose de la signalétique sur le local de Police Municipale, sur les vitres de la salle de psychomotricité, les chartres à l'Ecole Publique Antoine BOIRON, une vitrine à la Médiathèque et des panneaux à la Maison de Santé. Le tunnel de lavage et les parois de protection des murs ont été posés au Restaurant d'Enfants Michel LA BATIE. Les travaux pour le changement de sol commenceront le 19-08-2025.

Pour le marché aux veaux, les cours sont toujours très hauts.

Madame Odile VERMARE fait part du dynamisme du marché du lundi matin cet été

Madame Sandrine BOINON remercie tous les élus pour la distribution de la lettre d'information. Elle annonce que le film est en cours de modification et fait part du 33ème rassemblement des Saint Laurent de France le week-end du 26 et 27 juillet 2025.

Questions diverses.

Monsieur le Maire fait part d'un document reçu en Mairie et émis par la Chambre d'Agriculture concernant les parcelles agricoles potentiellement aptes à l'établissement de champs photovoltaïques au sol. Deux parcelles sont identifiées sur notre Commune, situés dans le secteur de Montchourier.

Monsieur le Maire annonce le passage du Tour de l'Avenir sur notre commune le lundi 25 août 2025.

Monsieur Yves PERALDO remercie le Conseil municipal pour l'accueil réservé, lors du 15^{ème} anniversaire de la Confrérie de la Tête de Veau.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI demande une intervention pour sécuriser la sortie de la place des roches sur l'avenue Gabriel Fougerouse (La haie sera entretenue). Il regrette aussi que la cérémonie de commémoration du 14 juillet, n'est pas été organisée.

Monsieur le Maire annonce la fermeture de « Gamm-Vert - Agri Sud-Est » de notre Commune, entre février et avril 2026. Il est proposé maintenant de réfléchir sur le devenir de ce tènement, bien situé, sur le centre-bourg.

Prochaine séance du Conseil Municipal : 18 septembre 2025,

SÉANCE du 18 septembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Compte rendu affiché le 24 septembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Isabelle LOTISSIER.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, LOTISSIER Isabelle, CARRET Ludovic, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, LOISON Thierry (arrivé à 19h45), GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE), Fabrice BONNET.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des absences et pouvoirs : Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE), Fabrice BONNET, Thierry LOISON (arrivé à 19h45).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Isabelle LOTISSIER.

Présentation de la démarche performancielle pour l'éclairage et discussion sur l'extinction nocturne de l'éclairage public,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il annonce la fin des travaux pour le 30 septembre 2025. Entre la démarche performancielle (490 luminaires, 9 bornes au jardin de la mairie), la mise en valeur de la façade de la mairie (3 projecteurs), la suppression des ballons fluo (60 luminaires) ainsi que le changement des éclairages du stade de football (4 projecteurs) et des courts de tennis (4 projecteurs), et le passage en luminaires solaire pour le lotissement de « La Salvatière » (35 luminaires) qui complètent les 30 luminaires solaire déjà installés dans les lotissements « Les Chênes », « Le Petit Bois », « Du Sud » et « Les Peupliers ». Donc une opération d'ampleur, puisque 635 luminaires ont été remplacés. Cela conduira à une réduction de 68 % de la consommation d'électricité. La pollution lumineuse a été éliminée (suppression des ballons fluos). Tout l'éclairage public sera commandé via la plate-forme du SYDER et des applications sur les téléphones. Les coûts des travaux, après abattement de 50%, seront fiscalisés et lissés sur 15 ans à partir de 2026 et à partir de 2027 pour la démarche performancielle.

Désormais, à la lumière de ces éléments, il est nécessaire de définir si la Commune continue l'extinction de l'éclairage public. Après débat et dans l'optique de l'installation de la vidéo protection, il est décidé de rétablir l'éclairage

nocturne avec des variations d'intensité : Baisse à 60 % d'intensité lumineuse de 23h00 à 5h00, éclairage à 100 % pour la période d'obscurité restante. Il est aussi décidé que les zones artisanales seront éclairées à 100% toute la nuit. Un point sera effectué en fin d'hiver sur les mesures prises.

Présentation du bilan d'activité de la CCMDL pour 2024,

Monsieur le Maire présente le bilan de la CCMDL pour 2024 avec l'activité détaillée de tous les services.

Projet de Convention pour l'adhésion au service mutualisé « Energie & Bâtiment » de la CCMDL,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...). Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône. La CCMDL et la Commune s'engage au travers de la convention. Le technicien « énergie et bâtiment » assure les missions explicitées dans cette convention. Le montant de la cotisation pour bénéficiaire de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an en fonction du nombre d'habitants. Pour la Commune, le montant de la cotisation s'élève annuellement à 1461.60 euros et elle s'engage pour une adhésion au service mutualisé « Energie & Bâtiment » sur une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions par un vote : oui : 16- Non : 0- Abstention : 0 (Votants 16 dont un pouvoir).

Aménagement de l'ancienne bibliothèque,

Monsieur le Maire invite les élus à visiter les lieux. De retour en salle du Conseil, il est proposé d'aménager les 120 m² : une salle de réunion pour les associations, un espace qui serait attribué au Comité d'Animation Saint Laurentais, et un bureau qui pourrait servir pour des permanences. Monsieur Ludovic CARRET présente le devis pour la réalisation des cloisons et la reprise des encadrements de fenêtres. Il sera aussi nécessaire de revoir l'éclairage. Il est décidé de compléter les chiffrages de cet aménagement, et qu'une décision se prendra lors de la réunion du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 16 octobre.

Contrats à durée déterminée aux services techniques, contrat pour remplacement à l'école publique et le restaurant scolaire,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Ce dernier annonce la création d'un poste en CDD pour 3 mois aux services techniques du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025.

Madame Yvette BRETONNIER expose qu'il est nécessaire de remplacer une ATSEM de l'école publique durant une semaine de formation. Il faut aussi recruter une personne pour la surveillance du restaurant scolaire de 11h30 à 13h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions par un vote : oui : 16- Non : 0- Abstention : 0 (Votants 16 dont un pouvoir).

Aide à Saint Laurent de la Cabrerisse suite à l'incendie dans l'Aude,

Dans le cadre de la solidarité qui se dégage dans notre association nationale des Saint Laurent de France, Monsieur le Maire propose que notre Commune participe à cet élan, en apportant une aide financière aux sinistrés de l'incendie de l'Aude. Après débat, il est proposé de verser directement à la Commune ou au CCAS de Saint Laurent de la Cabrerisse, la somme de 800 euros afin que cet argent bénéficie directement aux personnes touchées par le sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions par un vote : oui : 16- Non : 0- Abstention : 0 (Votants 16 dont un pouvoir).

Travaux des commissions,

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux.

Madame Isabelle LOTISSIER présente le bilan du forum et la programme de la sortie organisée avec les bénévoles du fleurissement.

Elle annonce la réunion pour le calendrier des fêtes le 23/09/2025.

Madame Yvette BRETONNIER fait part de l'organisation de deux stages de conduite par la commission santé, pour les personnes de plus de 64 ans.

Elle rend compte de l'atelier équilibre organisé par la CARSAT à la salle Pierre FRENAY tous les vendredis après-midi.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée à l'école publique Antoine BOIRON, avec 123 élèves inscrits.

Elle fait part de la très grande fréquentation des jeux du parc public et de la prochaine installation des barrières et de petits mobiliers (bancs, tables...).

Monsieur Ludovic CARRET rend compte de la matinée dédiée à l'explication du fonctionnement des deux composteurs installés rue des centre 2000 et rue du Lavoir.

Il fait aussi le point sur l'utilisation des points d'apport volontaires des ordures ménagères (PAV) sur la Commune et les discussions avec la CCMDL.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte des travaux effectués au restaurant scolaire avec l'installation d'un tunnel de lavage et la réfection des sols et des murs de la cuisine.

Il expose aussi avoir demandé un devis pour l'enlèvement des tags sur les bâtiments communaux.

Madame Odile VERMARE annonce l'animation 1 chef, 1 recette sur le marché forain, le lundi 20 octobre 2025. Le restaurant « Le Manullamgac » de Saint Laurent de Chamousset présentera sa recette.

Elle s'inquiète aussi de la fermeture de la fleuriste et de Gamm Vert.

Monsieur Thierry LOISON rend compte des fermetures de commerces (Sylvie OLLON photographe à la fin de l'année et Chasse Pêche Passion) et de la prochaine installation d'une laverie à la place de « Saveurs Authentiques ».

Madame Sandrine BOINON annonce la future parution de la newsletter, de la lettre d'information, et le prochain envoi des demandes d'articles pour le bulletin de fin d'année. Le film est en cours de modification.

Elle remercie le groupe de jeunes présents au rendez-vous des Saint Laurent de France, pour la bonne ambiance qu'ils ont su mettre.

Monsieur Yvan SIMON annonce le lancement de l'enquête publique pour le PLU. Il présente aussi les enjeux réalisés par le bureau d'études Réalités pour les aménagements de Saint Laurent Horizon 2025. La première étude a été reprise et des modifications ont été présentées (sens de circulation, création de stationnement...) intégrant les nouvelles normes (Un arbre pour trois places de stationnement...).

Dans le cadre de cette étude, il est nécessaire de compléter les relevés topographiques du centre-bourg. Monsieur le Maire présente un devis du Cabinet de géomètres « GEOGARAN » pour un montant de 3 859.20 euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis par un vote : oui : 16- Non : 0- Abstention : 0 (Votants 16 dont un pouvoir).

Questions diverses.

Monsieur le Maire expose que pour la cession de terrain avec BML la surface cédée sera de 639 m².

Il indique que le groupe de presse propriétaire du journal « le Pays », annonce des licenciements et l'arrêt de la diffusion, d'ici la fin de l'année, de l'édition d'entre Loire et Rhône. Monsieur le Maire souhaite une action sur les Monts du Lyonnais afin de soutenir le dernier journal d'information local.

Prochaines séances du Conseil Municipal : Jeudi 16 octobre 2025 – Jeudi 27 novembre 2025- Mercredi 17 décembre 2025.

Pour tous vos besoins d'informations, connaître les
formalités administratives et suivre les actualités de
votre commune



ou en mairie

Tél 04 74 70 50 19

mairie@saintlaurentdechamousset.fr

www.saint-laurent-de-chamousset.fr



Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset

72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset